



Association des Forces Armées Réunies
Hameau de Laborie
09000 FOIX

MORRA Paul, lieutenant de gendarmerie d'active
Président

Mobile : 06 18 35 38 90

E-mail : contact.apnm.afar@gmail.com

E-mail personnel : morra.paul@orange.fr

FOIX, le 23 mai 2017

N° 1/PRESIDENT_A FAR/2017

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Le lieutenant de gendarmerie d'active, Paul MORRA
Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies)
au
Président de la République française, chef des armées

OBJET: - Non-respect du droit au sein de la communauté militaire.

REFERENCES: - Constitution du 4 octobre 1958.

- Code de la Défense
- Loi n°2015-917 du 28 juillet 2015, actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense.
- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

PIECE JOINTE: - Dossier de presse, dont la lettre significative d'une française recueillant plus de 5800 vues sur le site Armée Média.

Monsieur le Président de la République,

C'est avec un profond respect et une particulière gravité que je m'exprime à travers ce courrier, pour vous alerter sur la situation catastrophique des membres de la communauté militaire représentant plus de 350 000 personnels dont 100 000 au sein de la Gendarmerie Nationale. En effet, ils sont traités comme des sous-citoyens au mépris de la religion des règles de droit interne, de droit constitutionnel et de droit conventionnel.

Nombre de mes camarades et de mes adhérents sont notamment victimes dans l'exercice de leurs fonctions: de discrimination et de harcèlement en tous genres. Ils subissent des décisions ineptes et illégales par des acteurs institutionnels, de tout niveau. Ces pratiques sont non seulement préjudiciables, mais sont aussi attentatoires à leurs droits légitimes. Elles affectent directement leur état de santé en des circonstances déjà bien compliquées du fait de leur engagement soutenu sur le territoire national, dans le cadre de l'état d'urgence et à l'étranger, sur les théâtres d'opérations extérieures.

Militaire d'active de la gendarmerie nationale depuis plus de 30 ans, du grade de lieutenant, j'ai rejoint le monde associatif en 2002. J'ai exercé dès 2004, les fonctions de membre du Conseil d'administration de l'ADEFDRO-MIL (Association de Défense des Droits des Militaires), alors que la simple adhésion était interdite par M. MARLAND Philippe, directeur de cabinet de Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense à l'époque.

Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies) à caractère interarmées, j'agis bénévolement pour la défense des droits des militaires en tant qu'Association Professionnelle Nationale de Militaires (APNM) conformément à la loi du 28 juillet 2015.

Confronté à des faits de discrimination notamment en raison de mon engagement associatif et de faits de harcèlement moral au travail institutionnalisé depuis 1999, j'ai utilisé toutes les voies légales pour faire valoir mes droits.

Face au cynisme et à l'aveuglement des hautes autorités militaires puis au silence coupable des autorités judiciaires que j'ai saisies, j'ai pris l'initiative de publier sur le blog «*Armée média, le journal de l'AFAR*», des articles accompagnés de preuves irréfutables pour dénoncer des pratiques illégales au sein des armées. J'ai également dénoncé une escroquerie au jugement en bande organisée impliquant des enquêteurs gendarmes de la Section de Recherches de TOULOUSE -31-, de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale, des magistrats parquetiers et des avocats.

C'est ainsi qu'un français innocent, ayant le tort de porter un nom à consonance maghrébine et d'avoir le teint basané a été victime d'un contrôle au faciès illégal et de violences aggravées par personnes dépositaires de l'autorité publique. Contre toute attente, il a été condamné injustement malgré mes alertes aux autorités judiciaires et au Ministre de la Justice.

Ces articles n'ont fait l'objet à ce jour d'aucun démenti ni même de plainte que ce soit à mon encontre ou contre le blog «*Armée média, le journal de l'AFAR*».

Les militaires sont respectueux des valeurs cardinales de l'état militaire. Ils s'engagent quotidiennement, parfois jusqu'au sacrifice suprême, pour assurer la sécurité de tous les citoyens et de la Nation sur le territoire national ou à l'étranger. En retour, ils méritent le respect et la considération de la Nation. Dans les faits, il n'en est rien!

Certains d'entre nous sont maltraités malgré les dispositifs affichés en matière de prévention des risques psychosociaux, simples alibis de bonne conscience institutionnelle.

Les décorations comme la médaille militaire, la médaille des blessés de guerre, sont le symbole de la reconnaissance de notre parcours professionnel et de nos traumatismes comme l'a souligné à juste titre, le Ministre de la Défense. Pour certains d'entre nous, elles nous sont refusées pour des motifs fallacieux et non réglementaires. D'autres sont récompensés parfois de la légion d'honneur alors qu'ils harcèlent et violentent leurs subordonnés comme je l'ai démontré et dénoncé.

Les militaires ont espoir en vous, pour le renouveau de la culture interne et et le respect de leurs droits légitimes. La Discipline exigée du subordonné n'a de sens que si le chef adopte un comportement exemplaire et veille aux intérêts des personnels dont il a la charge.

Aucune impunité ne saurait s'appliquer à des chefs pour le moins indéliques pendant qu'un subordonné ne défendant que ses seuls droits est écrasé, broyé. C'est pourtant le cas. Cette situation ne peut plus durer.

Ce sont les raisons qui m'amènent aujourd'hui à vous alerter de ces difficultés car les militaires sont des femmes et des hommes d'honneur qui méritent toute votre attention en votre qualité de chef des armées.

Je me tiens à la disposition de vos services pour apporter tous les éclaircissements sur mes propos certes impitoyables mais qui sont le reflet réel du monde militaire dans lequel nous évoluons aujourd'hui.

Restant dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Lieutenant de gendarmerie MORRA Paul,
Président de l'AFAR